

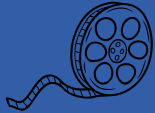
# Rappels juridiques de début d'année

Centre  
de services scolaire  
de Kamouraska –  
Rivière-du-Loup

Québec 

## Droit d'auteur

### Films :



Le centre de services scolaire obtient, annuellement, une licence pour la représentation publique de films à ses élèves à des fins éducatives et récréatives.

Liste des distributeurs et producteurs couverts par la licence Audio Ciné Films : [CLIQUEZ ICI](#).




 La projection de films de d'autres distributeurs ou producteurs est interdite autre que dans un cadre pédagogique.

### Littérature :



- a) Maximum permis : 10 % du livre (ou document), à concurrence de 25 pages;
- b) Il faut identifier la source sur la première page des photocopies;
- c) Certaines publications ne peuvent être copiées (liste des exclusions : [CLIQUEZ ICI](#)).



 N. B. En cas de contravention, une amende équivalente au prix du livre vendu en librairie plus une pénalité de 15 % sont habituellement prévues.

### Images (photos) et œuvres :



Pour utiliser une image (photo) ou une œuvre d'un élève ou d'un membre du personnel, vous devez avoir préalablement l'autorisation écrite de la personne ou de l'autorité parentale.

# Rappels juridiques de début d'année

Centre  
de services scolaire  
de Kamouraska –  
Rivière-du-Loup

Québec 

## Quand remplir un rapport d'incident

- Si une personne subit un dommage ou une perte;
- Le dommage subi peut être de nature corporelle soit, une blessure, une atteinte à son intégrité physique (dent, membre, coup à la tête, etc.). Par exemple, une légère coupure qui ne nécessite aucun point de suture ne doit pas être déclarée;
- Le dommage peut être de nature matérielle (automobile, cellulaire, lunettes, etc.);
- Le rapport d'événement permet d'enquêter sur une réclamation qui sera présentée souvent plusieurs mois après l'accident;
- Le rapport d'événement permet d'identifier les situations susceptibles de causer des dommages;
- Dans vos propres mots et de manière succincte donnez une description de l'événement ayant entraîné le dommage. Quelles sont les actions prises par le personnel? Comment l'établissement est intervenu? Les parents ont-ils été contactés? Ne pas nommer les enfants visés si tel est le cas.
- La direction vérifie que les informations sont complètes et approuve le rapport d'incident avant son envoi.

### Exemple complet et conforme :

*L'élève de 5<sup>e</sup> année jouait dans la cour d'école et à cause de son lacet détaché, il a trébuché et est tombé face première au sol. Il s'est brisé une dent (incisive). Le surveillant sur la cour d'école lui a porté assistance, a pris la dent cassée et la mise dans du lait (tel que la procédure le prévoit). Par la suite, l'enfant a été confié à la direction. La direction a appelé la mère vers 12 h 40 qui est venue chercher son enfant à 13 h 30 pour l'amener chez un dentiste en urgence.*



Nous possédons une police d'assurance couvrant seulement les accidents dont elle est responsable. Pour que l'assureur du centre de services scolaire indemnise un élève ou un parent à la suite d'une blessure, il faudra démontrer la faute d'un employé du centre de services scolaire. En conséquence, la majorité des accidents survenant à nos élèves ne sont pas couverts par cette police.

Formulaires nécessaires en lien avec les assurances : [CLIQUEZ ICI](#).

# Rappels juridiques de début d'année

Centre  
de services scolaire  
de Kamouraska –  
Rivière-du-Loup

Québec 

## Activités et sorties des élèves

Toutes les sorties des élèves doivent être approuvées par le CÉ. Il est important de prévoir :

- La date;
- L'heure de départ et de retour;
- L'encadrement des élèves pendant la sortie;
- Les objectifs poursuivis;
- Le transport utilisé;
- Les coûts;
- Le financement.



N. B. Lorsque l'activité implique un changement à l'horaire ou un déplacement hors du terrain de l'école, le conseil d'établissement doit l'approuver.

Formulaires à remplir pour les diverses activités : [CLIQUEZ ICI.](#)



Les activités qui demandent une décharge parentale sont interdites.



Activités à risque : lorsque les fédérations sportives recommandent le port d'un équipement de protection.

Activités à haut risque : lorsque l'assureur le déclare ainsi et exige qu'elle lui soit dénoncée avant de l'exercer.

# Rappels juridiques de début d'année

Centre  
de services scolaire  
de Kamouraska –  
Rivière-du-Loup

Québec 

## Activités de financement

Toutes les activités de financement, reliées ou non à des activités et sorties des élèves, doivent être approuvées par le conseil d'établissement. Il est important de prévoir :

- La date ou la période de sollicitation;
- Les participants;
- L'utilisation ou la répartition des profits;
- L'affectation des surplus, le cas échéant.



N. B. Le conseil d'établissement doit aussi approuver toutes les activités de financement organisées par un tiers au profit de l'école ou approuver la réception d'un don provenant d'un tiers qui souhaite participer financièrement aux activités de l'école.

## Procédure d'examen des plaintes

Vous devez faire un rappel annuel concernant cette procédure.

Lien vers la page sur notre site Web : [CLIQUEZ ICI.](#)



# Rappels juridiques de début d'année

Centre  
de services scolaire  
de Kamouraska –  
Rivière-du-Loup

Québec 

## Accès à l'information

Le centre de services scolaire est tenue au respect de la *Loi sur l'accès à l'information des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (mieux connue sous le nom de *Loi sur l'accès à l'information*) dans le traitement de l'information qu'il reçoit dans le cadre de son travail. Il doit protéger l'information reçue et ne pas la divulguer sauf dans certaines situations.



Puisque l'élève et ses parents ont généralement accès aux notes déposées au dossier de l'élève, il est fortement recommandé de noter des observations (faits objectifs) et non des commentaires ou jugements personnels (faits subjectifs) dans les notes destinées à être déposées dans les dossiers des élèves.



Pour toute information supplémentaire, vous pouvez vous référer au Secrétariat général.